



CENTRE DE GESTION
de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

ARRÊTÉ N°CONC-20190118-001
désignant les membres de jury et correcteurs des concours externe et interne
d'accès au grade d'agent de maîtrise session 2019
dans la spécialité « Environnement, hygiène »

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

VU le décret n°2004-248 du 18 mars 2004 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux,

VU la charte régionale de coopération des centres de gestion de la Nouvelle-Aquitaine et notamment son annexe n°2 sur les relations financières des opérations de concours et examens professionnels non transférées,

VU l'arrêté du 6 juillet 2018 pris par Monsieur le Président du Centre de gestion des Landes portant ouverture des concours externe et interne d'agent de maîtrise dans la spécialité « Environnement, hygiène »,

VU la liste des membres des jurys de concours et examens prévue pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B et C de la fonction publique territoriale établie par le Président du Centre de gestion des Landes en 2019,

VU le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué le 20 décembre 2018 parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C,

ARRÊTE

Article 1 : Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 6 juillet 2018 susvisé, la liste des membres du jury du concours d'agent de maîtrise est établie comme suit :

Collège des élus :

- Madame Isabelle CAILLETON, élue à la Mairie de Peyrehorade, présidente du jury
- Monsieur Christian DUCOS, maire de Souprosse, remplaçant de la présidente en cas d'empêchement

Collège des fonctionnaires :

- Madame Emeline OLHA, membre titulaire à la Commission Administrative Paritaire de catégorie C placée auprès du Centre de gestion des Landes et désignée par voie de tirage au sort
- Madame Véronique LOSIOWSKI, ingénieure territoriale, Communauté d'agglomération du Pays Basque

Collège des personnalités qualifiées :

- Monsieur Laurent GIRAUDOT, ingénieur principal, responsable Voirie, Grand Dax
- Monsieur Jean-Marc DULUC, ingénieur principal, responsable des parcs techniques, Mont de Marsan Agglo

Article 2 : Conformément à l'article 9 de l'arrêté du 6 juillet 2018 susvisé, la liste des correcteurs des épreuves écrites et orales est la suivante :

- Monsieur Jean CIRON, professeur de mathématiques en retraite
- Madame Muriel FARGUES, professeur de mathématiques,
- Monsieur Jean-Baptiste LAILHEUGUE, responsable de la Direction Environnement, développement durable et propreté, Grand Dax
- Monsieur Charles PUYO, ingénieur territorial en retraite
- Monsieur Marc BRASQUET, directeur de la régie des eaux de Dax
- Madame France LARDIT, responsable Prévention, hygiène et sécurité, Mairie de Saint Paul les Dax
- Madame Aurélie THÉRY, ingénieure territoriale, responsable du service Prévention des risques professionnels, Centre de gestion des Landes
- Monsieur Paul VIROL, directeur des services techniques, Communauté de Communes du Pays Tarusate
- Monsieur Etienne DESBORDES, technicien principal de 1^{ère} classe, Mairie de Mont de Marsan

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes et des centres de gestion partenaires, sera transmise à Monsieur le Préfet du département des Landes.

Fait à Mont de Marsan, le 18 janvier 2019



Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'C' followed by a long horizontal stroke.

Jean-Claude DEYRES